

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largeur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (83 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (79 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (75 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (68 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (63 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largeur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (86 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (82 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (76 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (66 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

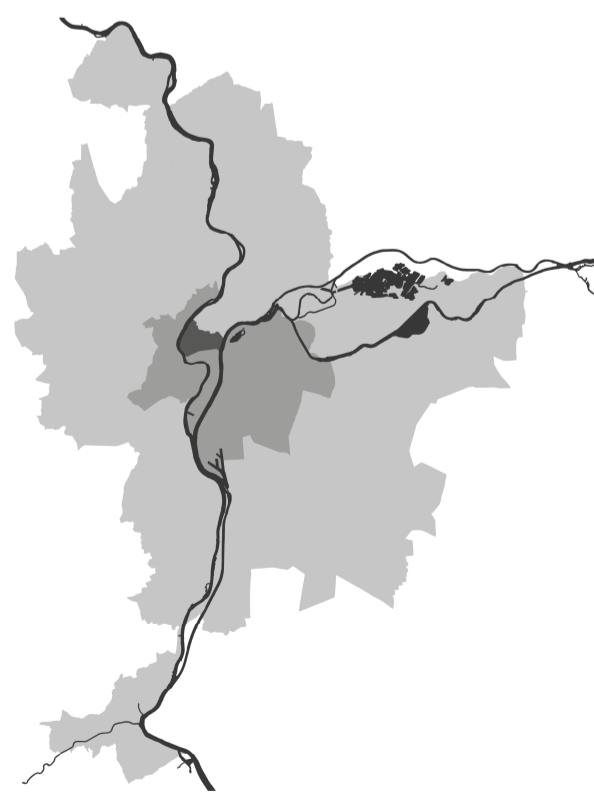
■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

—●— Commune —+— Arrondissement

MISE A JOUR N°6
2023

LYON 4e arrondissement

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement
OFFI_MDL_MLR_VOIES_BRUYANTES_C_OFFICIEL_LYONNE 131-14228